

BILAN 2016 DES ACTIONS POUR L'INDUSTRIE



Avec les industriels, expertiser et gérer les rejets pour mieux répondre aux défis du SDAGE

L'Agence de l'eau met sa connaissance des activités industrielles et de leur impact sur les milieux aquatiques au service des industries, des entreprises et des artisans, afin de promouvoir une bonne gestion de l'eau et la réduction des pollutions.

Le 8 décembre 2016, le comité de bassin a adopté à l'unanimité la [stratégie d'adaptation aux changements climatiques](#). Les acteurs économiques et industriels peuvent s'engager en ligne pour l'adaptation du bassin Seine-Normandie. Le CNIEL mène d'ailleurs une étude concernant l'adaptation de la filière lait au changement climatique (volet agricole et volet industriel) depuis 2015, prévue pour s'achever fin 2017, dont les travaux ont pu être présentés aux groupes « Eau et activités économiques » et « Eau et agriculture » en mars 2016, en vue d'alimenter les réflexions.



••• LES ORIENTATIONS POUR L'INDUSTRIE AU 10^{ème} PROGRAMME

Dépolluer

Un effort soutenu pour atteindre le bon état écologique

Malgré la crise économique, et en prévention des normes de rejet imposées par la directive IED et les documents BREF en cours de parution jusqu'en 2020, les industriels poursuivent leurs efforts pour concilier le développement de leur activité avec la préservation de l'environnement, notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire (sucrierie, laiterie), de la chimie et du traitement de surface.

Ces efforts permettent de continuer de réduire les rejets et de fiabiliser la dépollution des établissements industriels du bassin. L'Agence a apporté 36 M€ d'aides à 554 entreprises pour la réalisation de 93,6 M€ de travaux. 69 % de ces montants de travaux concernent des actions inscrites aux Plans territoriaux d'actions prioritaires (PTAP).

L'Agence a publié en juillet 2016 un [guide pratique destiné aux activités économiques soumises à la Directive IED](#), expliquant l'adaptation des aides de l'agence de l'eau. Il a fait l'objet de diffusions ciblées par les directions territoriales.

Illustration : Bilan des aides PTAP industries et bassin en 2016

Aides Industries 2016	Nombre conventions d'aide	Montant Travaux PTAP (€)	Montant aides PTAP (M€)	Montant total aides (M€)	% Mt travaux PTAP / Mt total Travaux Industries par Direction Territoriale.
PTAP DTRIF	84	28,27	9,65	13,89	75%
PTAP DSAV	58	11,05	4,29	7,57	57%
PTAP DRBN	12	1,89	0,88	1,39	61%
PTAP DSAM	47	3,00	1,30	2,02	62%
PTAP DVM	77	13,20	5,44	5,76	94%
PTAP DVO	16	6,73	2,42	5,21	46%
Sous-Total aides Industries 2016 PTAP	294	64,14	23,99		
% PTAP Industrie / TOTAL Industrie 2016	45%	69%	67%		
TOTAL AIDES Industries 2016	650	93,59	<u>35,97</u>		

Les investissements des grandes et moyennes entreprises

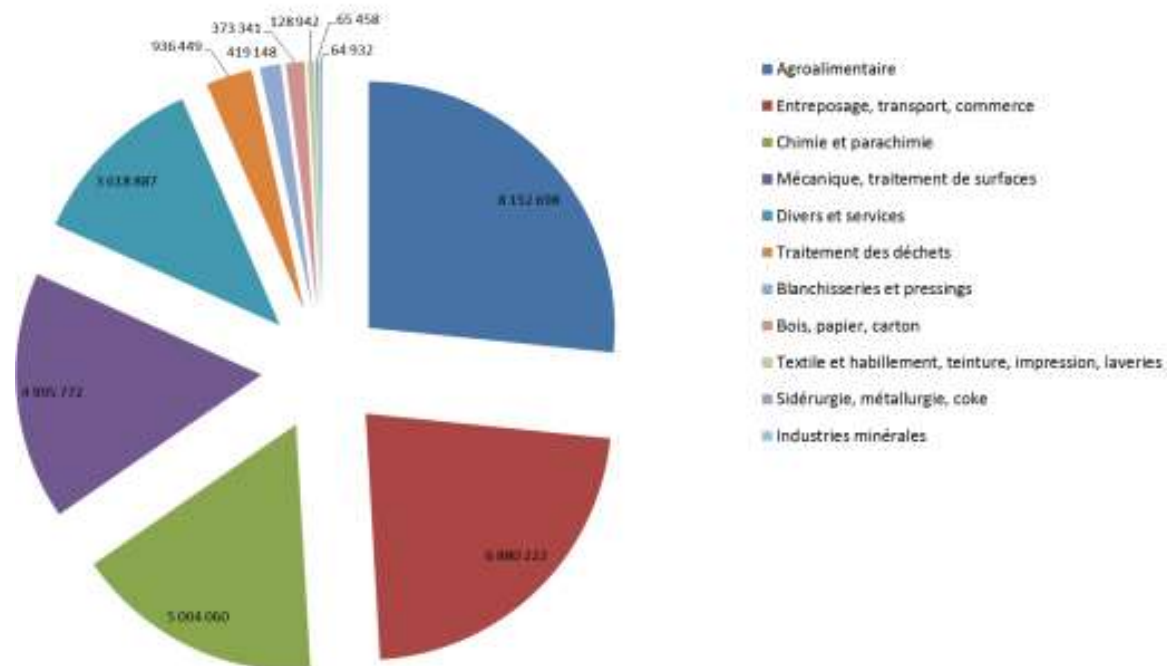
Les investissements engagés par les plus petits sites industriels pour lutter contre la pollution se maintiennent. Les gros projets concernent essentiellement les secteurs de la mécanique et du traitement de surface (Safran Aircraft Engines – 91), l'aéronautique (Paris Aéroport – 95), la chimie (Yara France – 76 – pour réduire l'émission d'arsenic) et l'agroalimentaire (Tereos Syral – 51 ; Roquette Frères – 02).

Les aides servent principalement à :

- la création ou l'amélioration des capacités d'épuration (23 %)
- la fiabilisation du niveau de dépollution et la prévention des pollutions accidentelles et diffuses (41 %)
- la réduction des pollutions à la source et l'investissement dans des technologies propres (31 %)
- des études préalables ou générales et des animations (4 %)
- des économies d'eau (1 %).

Répartition des aides par secteur d'activités (en €)

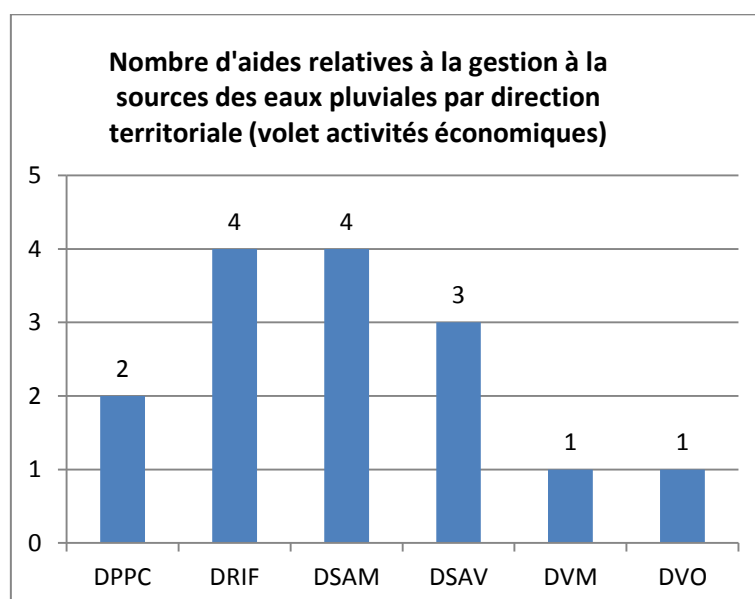
**Aides industrielles par secteur d'activité en € pour l'année 2016
(hors actions groupées)**



LA GESTION A LA SOURCE DES EAUX PLUVIALES

L'Agence soutient la réduction à la source des écoulements temps de pluie à travers le 10^{ème} programme. C'est ainsi que pour l'année 2016, 15 aides (3 visant des études et 12 visant des travaux dont 2 au titre d'un PATP) ont spécifiquement été consacrées à la gestion à la source des eaux pluviales pour un total de plus de 381 000€. Les projets aidés concernent des opérations relatives à la création de toitures végétalisées, voiries perméables ou d'aires d'infiltration et réutilisation d'eau pluviale à la fois pour des sites industriels (secteur aéronautique, traitement de surface,...), artisanaux (4 garages), commerciaux ou immobiliers.

Ces dossiers se répartissent assez bien sur le territoire du bassin.



De plus, en 2015, l'agence a mis en place un appel à projets « Gestion durable des eaux de pluie dans les projets d'aménagements urbains ». Sur les 15 dossiers finalisés reçus, 5 projets ont été proposés comme lauréats par le jury et validés par la Commission des aides de l'Agence de l'eau en 2016. Les trois projets lauréats ci-dessous concernent des activités économiques et sont présentés de façon plus détaillée en annexe.

- Aerolians Paris (ZAC Sud CDG) à Tremblay-en-France (93)
Opération de communication portant sur l'aménagement à la fois paysager et hydraulique - Grand Paris Aménagement (anciennement AFTRP)
- Gestion alternative des eaux pluviales à Massy (91)
Projet de 1,67 ha combinant rétention et pré-traitement situé au cœur de la futur ZAC de la Bonde sur la commune de Massy - POINT P SA
- Lotissement de 60 ilots sur 4,9 ha à La Neuville Chant d'Oisel (76)
Gestion des eaux de pluie s'appuyant sur les principes d' « hydraulique douce » pour une large gamme de pluies, courantes à rares tant en domaine privé que sur les parties communes SAS Prestige Foncier

Fin 2016, l'Agence a lancé de nouveaux appels à projets dont deux sont susceptibles d'intéresser les acteurs économiques :

- Gestion durable des eaux de pluie dans les nouveaux aménagements
- Initiative Biodiversité

Les lauréats seront connus en 2017.



LA REDUCTION DES MICROPOLLUANTS DANS LES REJETS



Les objectifs en termes de réduction ou de suppression des rejets restent ambitieux (SDAGE 2016-2021). Les connaissances capitalisées ces dernières années, au travers de la recherche de substances dangereuses dans l'eau ou d'études sectorielles menées en partenariat avec les fédérations professionnelles, permettent de faire émerger des projets de dépollution aux résultats probants.

Comme les années précédentes, les principales réductions des émissions concernent les solvants halogénés (principalement trichloréthylène et tétrachloréthylène) et les métaux. L'ensemble de ces projets concourt à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions et de retour au bon état des eaux. A noter en particulier un important projet de suppression des émissions d'arsenic dans les milieux aquatiques (Yara France _ fabrication d'ammoniac et d'engrais azotés, site PTAP) : après plusieurs projets visant à réduire les émissions arsénées, le site a engagé un gros projet de substitution de 7,7t/an de trioxyde d'arsenic suite aux contraintes du règlement REACH et afin de limiter les émissions d'arsenic.

En outre, le nouveau paramètre SDE (Substances dangereuses pour l'environnement) introduit dans le calcul de la redevance pollution devrait inciter les principaux émetteurs à réduire les rejets de 16 substances organiques comme le benzène, les nonylphénols ou certains hydrocarbures (HAP).

DES ACTIONS SPECIFIQUES MENEES AVEC PETITES ENTREPRISES ET LES ARTISANS

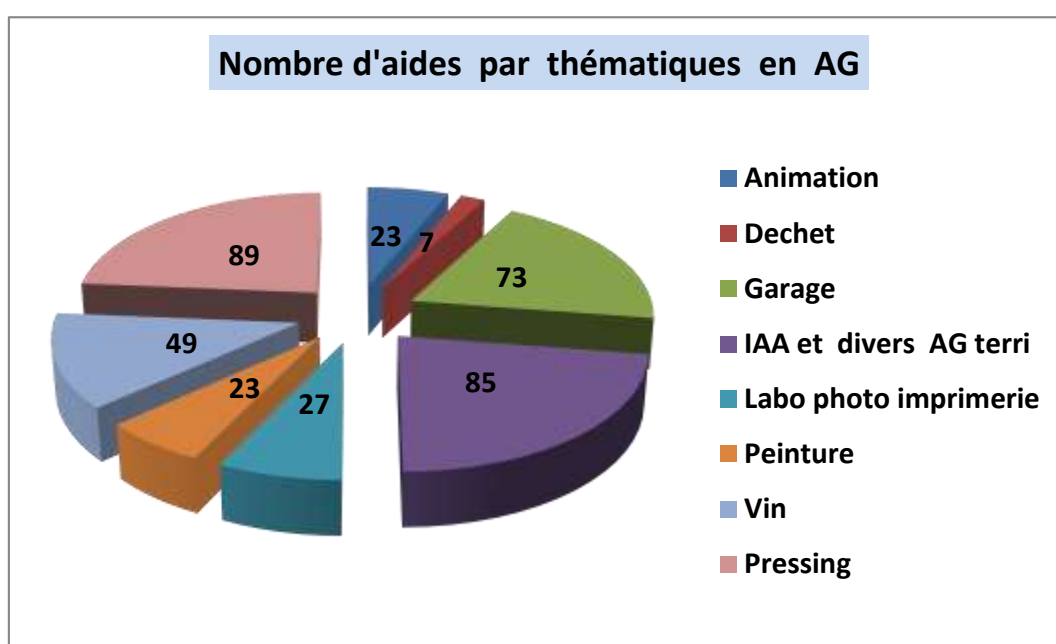
La simplification des modalités d'aides accordées aux petites entreprises au 10^{ème} programme a permis la poursuite du développement des actions groupées territoriales ou thématiques, passées entre l'Agence et les partenaires locaux (collectivités, communautés d'agglomérations, syndicats d'assainissement, chambres consulaires ou fédérations professionnelles). Ces actions groupées, ciblées sur les territoires « prioritaires » du bassin, optimisent la mise en conformité des raccordements des petites entreprises et la gestion des effluents concentrés potentiellement impactant pour le milieu naturel et les réseaux d'assainissement collectif.

Un budget de 5,4 M€ d'aides (soit 15 % du total des aides à l'industrie) a été accordé à une quarantaine d'actions groupées thématiques et territoriales, pour 13,2 M€ de travaux engagés. L'animation et les études de pré-diagnostic représentent 18 % (0,94 M€) du montant des aides à l'artisanat et aux petites entreprises. Les 376 aides attribuées en 2016 (58 % des aides industrielles) concernent pour 78 % des actions groupées thématiques et territoriales spécialisées, tournées vers les activités qui rejettent des effluents concentrés, potentiellement toxiques pour l'eau :

- l'entretien et la réparation des véhicules, dans le cadre du contrat d'animation signé avec le Centre national des professionnels de l'automobile (CNPA) jusqu'en 2018 et d'autres partenariats avec les relais locaux (chambres consulaires, syndicats d'assainissement...),
- les activités vinicoles, avec le Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC) et le contrat Vignes et vins Seine-Amont,
- les pressings, avec la proximité de la prochaine échéance du calendrier réglementaire pour le remplacement des machines utilisant du perchloréthylène,
- les laboratoires photo et les imprimeries,
- la peinture, avec la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) ou la Fédération française du bâtiment (FFB).

Les actions territoriales, qui ciblent davantage les métiers de bouche et la conformité des raccordements aux réseaux, représentent 22 % de ces aides, hors animation.

Répartition des aides « actions groupées » par thématique et animation en 2016



Les pressings

L'Agence a financé 93 machines de nettoyage dont 45 machines fonctionnant à l'eau et 48 machines utilisant des solvants (D5, K4, KWL), pour un total de 0,73 M€ d'aides. Par ailleurs, le nombre de demandes d'aides a diminué. Cette tendance peut s'expliquer par la proximité de la prochaine échéance du calendrier réglementaire pour le remplacement des machines utilisant du perchloréthylène, ainsi que par l'action de long terme engagée par l'agence sur ce secteur.



L'entretien et la réparation de véhicules



Grâce au maillage du territoire développé dans le cadre du contrat d'animation signé avec le Centre national des professionnels de l'automobile (CNPA) jusqu'en 2018 et les autres partenariats avec les relais locaux (chambres consulaires, syndicats d'assainissement...), près de 70 % des 14 000 garages du bassin affichent une gestion conforme de leurs effluents concentrés, contre 10 % en 2004.

Le film pédagogique et technique sur le contrat « garages » finalisé fin 2015 ([disponible sur le site internet de l'Agence](#)) a permis de faciliter aussi la communication auprès des concessionnaires auto et surtout de commencer des actions pédagogiques auprès des centres de formation professionnelle ainsi que des collectivités.

Le prix « Agence de l'eau Seine-Normandie » a été remis pour la première fois, dans le cadre des trophées de l'environnement Auto-Eco 2016. Le lauréat est l'entreprise Mercedes-Cetif Alata à Creil (60) récompensée pour ses efforts exemplaires et continus dans la gestion de ses effluents concentrés toxiques pour l'eau depuis plus de 3 ans après un investissement de 120 000 € en 2014, soutenu par l'agence. Cette entreprise a été interviewée dans un article diffusé sur Confluence en avril 2017.



L'activité vinicole



La poursuite du partenariat avec le Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC) et le contrat « Vignes et vins Seine-amont », signé en 2014 avec la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or, ont conduit des travaux plus importants représentant plus de 24% des aides « actions groupées ». L'atteinte de la conformité des rejets viticoles a ainsi été étendue à la région Bourgogne, région d'appellation.

Collecter et traiter les effluents concentrés



Dans le 10^{ème} programme, le dispositif d'« aide à la tonne directe » pour la collecte et l'élimination des effluents concentrés toxiques issus des petites entreprises remplacé par la mise en place d'actions groupées a permis de poursuivre l'incitation à la bonne élimination de ces produits, comme en témoignent les actions groupées « nettoyage des rouleaux de peinture », portées par la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) ou la

Fédération française du bâtiment (FFB) et développées dans plus de 50 % des départements du bassin (ceux de l'Île-de-France, de Bourgogne, Picardie, Haute-Normandie et de l'Aube).

2016 a vu aussi dans le cadre d'une action groupée portée par l'URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé) les premières aides forfaitaires attribuées à la gestion et à l'élimination des effluents concentrés issus des officines de Normandie.

BILAN DES ETUDES RELATIVES AUX MICROPOLLUANTS



En cohérence avec les objectifs du SDAGE Seine-Normandie, l'Agence a continué ses efforts d'acquisition de connaissance dans le domaine des pressions en micropolluants et de l'impact qu'ils peuvent engendrer sur les milieux aquatiques.

Les deux projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets national micropolluants des Agences de l'eau, de l'Onema et du Ministère, démarré début 2015, se poursuivent avec l'acquisition de nouveaux résultats en 2016 :

- **Cosmet'eau** s'appuie sur les produits cosmétiques pour comprendre comment des préoccupations de santé publique et d'environnement liées aux micropolluants peuvent être prises en compte par les pouvoirs publics y compris les collectivités locales, les industriels et les consommateurs. Le projet vise à caractériser les éventuels changements de pratiques et à évaluer l'efficacité, en termes d'impacts sur les milieux aquatiques, de leur mise en œuvre. Le projet Cosmet'eau s'intéresse en premier lieu aux molécules spécifiques : parabènes, triclosan et triclocarban, conservateurs utilisés dans les cosmétiques. En 2016, le projet a avancé sur ses différentes composantes, et en particulier sur le développement d'outils de surveillance et de contrôle innovants (validation des méthodes d'échantillonnage passif du triclosan et du triclocarban et premières campagnes d'échantillonnage, comparaison de la toxicité des parabènes et de leurs substituants), le volet SHS (poursuite du travail d'enquête concernant le lancement et la diffusion de l'alerte, caractérisation des pratiques de consommation et de leurs impacts), le volet métrologique et analytique sur les eaux grises, eaux usées domestiques et eaux de rivières (campagnes de mesures visant à étudier la contamination en parabènes, triclosan et triclocarban ainsi que l'impact par des mesures d'écotoxicité). Les livrables du projet sont mis en ligne à l'adresse suivante : <http://www.leesu.u-pec.fr/Livrables-de-Cosmet-eau>
- **Roulépur** vise quant à lui à trouver des solutions innovantes pour une maîtrise à la source de la contamination en micropolluants des eaux de ruissellement des voiries et des parkings urbains. Le but de ce projet est d'évaluer in-situ l'efficacité de diverses solutions techniques que ce soit en termes d'abattement des micropolluants, de durabilité (maintenance, vieillissement) et d'acceptabilité. En 2016, le projet a évolué sur différents aspects. Un diagnostic physico-chimique et écotoxique des eaux de voirie et parking a débuté (état de l'art sur les sources de micropolluants, les niveaux de contamination observés dans les eaux de ruissellement, screening ciblé et non-ciblé des micropolluants dans les eaux brutes de voirie et parking, évaluation de la toxicité des eaux,...). Le suivi expérimental des quatre sites et le travail d'harmonisation des méthodologies d'étude et d'exploitation des données se sont poursuivis. L'évaluation de la durabilité environnementale des solutions innovantes (analyse du cycle de vie des quatre dispositifs analysés), ainsi que leur évaluation socio-technique ont débuté cette année. Pour plus d'information, la présentation du projet Roulépur est disponible sur le lien suivant : <http://www.leesu.u-pec.fr/Presentation-du-Programme-Roulepur>

L'Agence a également participé activement au séminaire 'micropolluants des eaux urbaines' du 6 décembre 2016, co-organisé avec l'AFB et le ministère dont l'objectif était de favoriser les échanges (scientifiques, collectivités, etc...) autour des 13 projets lauréats. Pour plus de renseignements sur les projets <http://www.onema.fr/node/4127>.

A noter également en 2016 le colloque 'Micropolluants présents dans les milieux aquatiques et leur impact sur la santé humaine' des 23 et 24 novembre organisé par l'Académie de l'eau et Arceau, avec, en particulier, un partenariat de l'agence qui a permis de donner un éclairage sur cette thématique et sur les résultats d'études de ces dernières années. (<https://seinemupoll2016.sciencesconf.org>).

Les redevances industrielles pour l'année d'activité 2015

Le suivi régulier des rejets industriels

Le suivi régulier des rejets permet aux entreprises, rejetant les plus importants flux de polluants, de calculer la redevance pour pollution d'origine non domestique à partir des flux réels de pollution rejetés au milieu. Il permet également à l'Agence de connaître de manière plus précise les pressions exercées sur le milieu.

Ce régime est subordonné à un agrément de l'Agence et est obligatoire à partir d'un seuil défini réglementairement.



En 2016, 11 sites industriels ont été agréés pour le suivi régulier de leur rejet. 330 sites sont ainsi agréés, soit la quasi-totalité des sites assujettis au SRR.

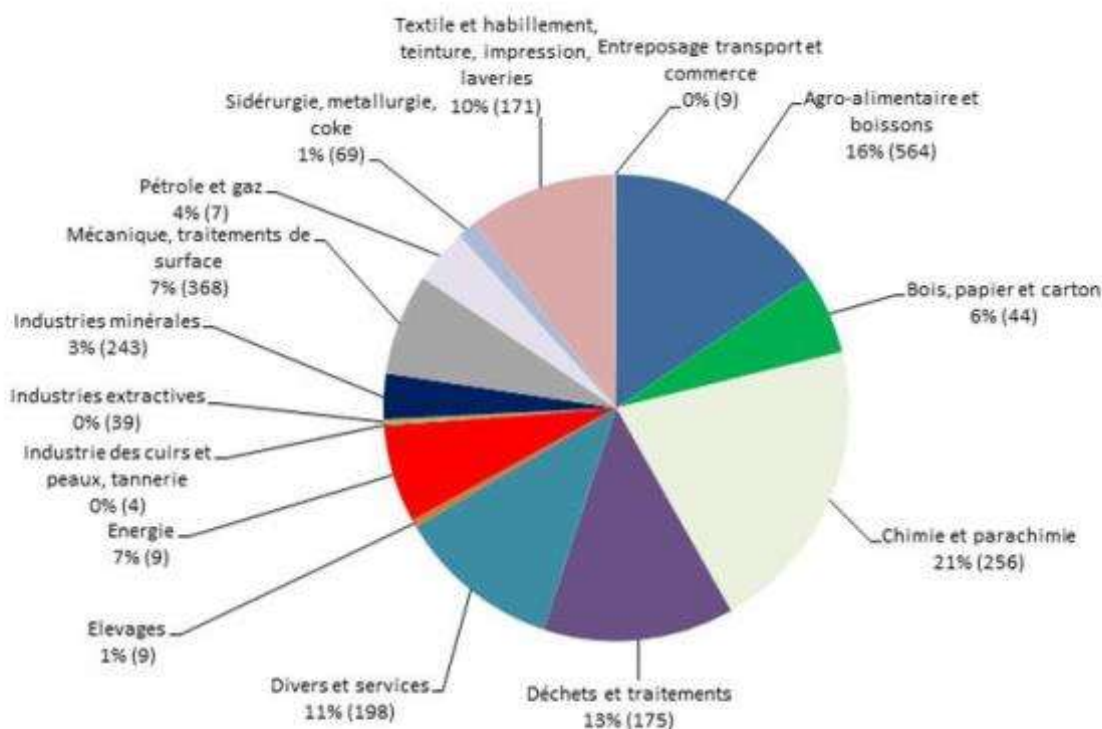
Connaissance des rejets dans le milieu	2014	2015	2016
Nombre d'établissements industriels mesurant leurs rejets polluants / Nombre total d'établissements redevables de la redevance pollution industrielle.	21 %	23 %	22,4 %

L'Agence réalise depuis 2014 des audits de suivi d'agrément SRR. 45 nouveaux audits ont été réalisés en 2016.

4 sites industriels ont perdu leur agrément pour l'année d'activité 2016.

Le montant des redevances industrielles calculées en 2016 pour l'année d'activité 2015 (sur la base des éléments connus au 02/06/2017)

- Pollution d'origine non domestique : le montant global des redevances pour pollution d'origine non domestique calculées à ce jour s'élève à 20,8 M€.



Répartition montant redevance PND 2015 par secteur d'activités

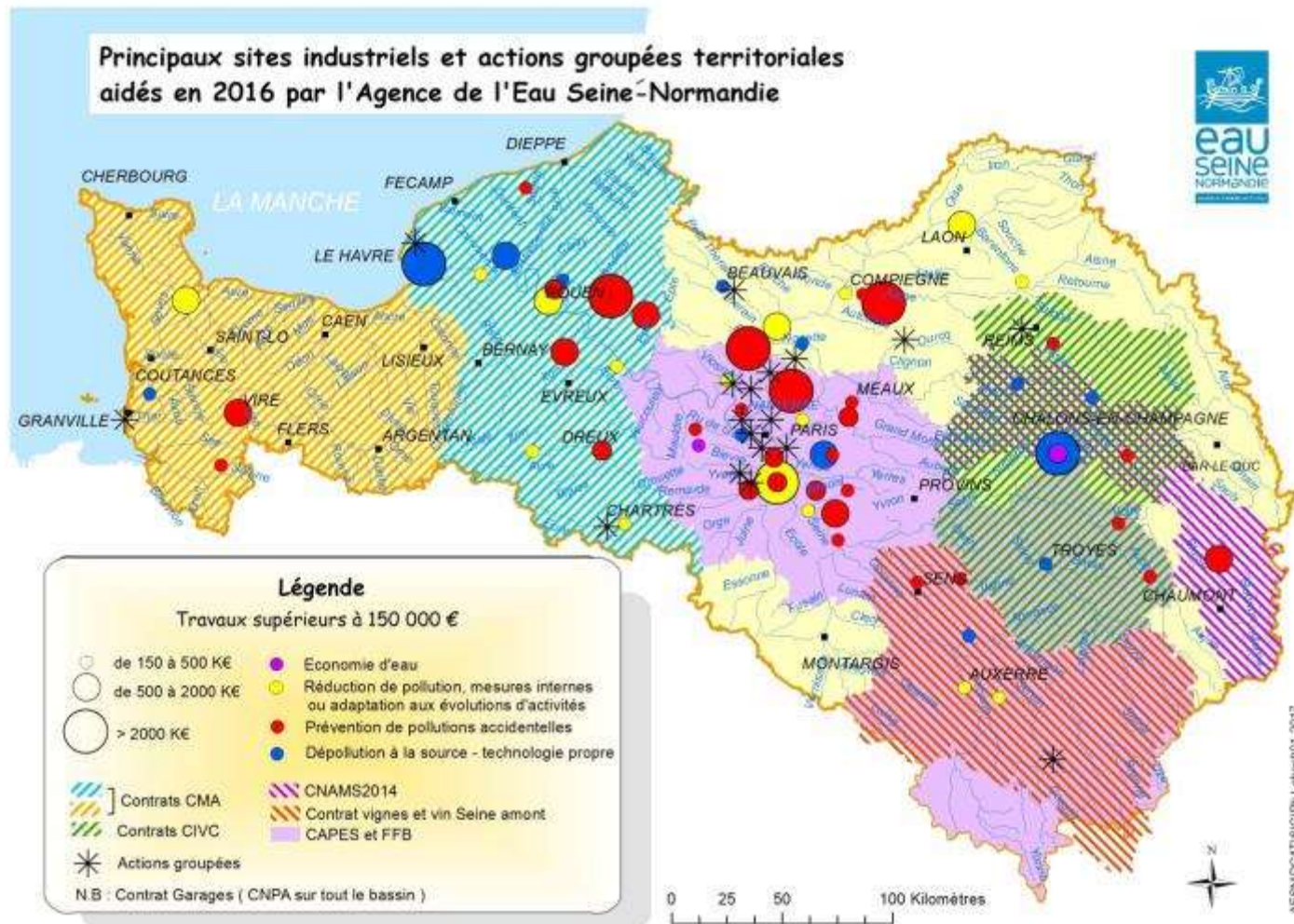
- Prélèvement sur la ressource en eau : le montant de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau calculé pour les usages « refroidissement » et « autres usages économiques » s'élève à 8,7 M€.

	Volume prélevé en 2015
Autres Usages Economiques	442 millions de m ³
Refroidissement conduisant à une restitution au milieu naturel > 99%	625 millions de m ³

Les substances dangereuses prises en compte dans la redevance pollution

2016 est la première année de taxation du paramètre SDE. Les premières redevances sur ce paramètre sont calculées en 2017 sur la base des déclarations industrielles de l'année d'activité 2016.

Carte des principaux sites industriels et actions groupées territoriales aidés en 2016 par l'Agence de l'eau Seine-Normandie



••• LES FAITS MARQUANTS PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

••• en Direction Territoriale Seine-Amont



L'Agence a aidé plus de 90 projets en 2016 pour près de 4,7 M€ de travaux et 2,0 M€ d'aides sous forme de subventions.

Malgré un contexte économique toujours incertain, l'Agence a poursuivi ses efforts pour faire émerger des projets auprès des sites industriels, en particulier ceux inscrits au PTAP. Ainsi, près de 65% du montant des aides correspond à des opérations PTAP.

La dépollution des rejets ponctuels des industriels (70 dossiers) :

L'année a été marquée par le financement de opérations visant à réduire les émissions de pollution avec 70 actions sur le dispositif de collecte, le dispositif d'épuration ou encore la prévention des pollutions accidentelles et les technologies propres, dont 30 inscrites au PTAP. Les aides correspondantes avoisinent 1,7 M€ pour 4,1 M€ de travaux.

On peut par exemple citer les investissements entrepris par le site Lacoste Opérations dans l'Aube pour réduire sa consommation d'eau et de produits auxiliaires de teintures. Cet investissement dans des machines à rapport de bain court, à hauteur de 450 000 € dont près de 90 000 € de subvention de l'Agence, permet ainsi de diminuer le ratio de pollution par kilogramme de tricot traité par le site.

La réduction des pollutions des très petites entreprises

Le territoire industriel de Seine-Amont se caractérise par une prédominance de très petites, petites et moyennes entreprises. C'est ainsi que l'Agence a, d'une part, continué de développer les relais pour étendre son action auprès des entreprises (CCI, CAPEB, FFB Bourgogne, CIVC) et, d'autre part, subventionné 17 actions, dont 11 inscrites au PTAP pour un montant total de près de 230 000 € de subventions.

On notera la poursuite des partenariats mis en place par l'Agence sur la gestion et le traitement des effluents vinicoles : CIVC (Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne) et viticole-vinicole 2015-2018 sur les vignobles de l'Yonne et du Châtillonnais avec les chambres d'agriculture de l'Yonne et de la Côte d'Or ainsi que le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB). Malgré une année 2016 marquée par les aléas climatiques ayant entraîné une réduction significative des récoltes sur certains secteurs, l'Agence a accompagné financièrement 5 exploitations dans la collecte de leurs effluents.

La réduction des rejets des substances dangereuses

5 dossiers ont fait l'objet en 2016 d'une aide de l'Agence pour un montant de l'ordre de 60 000 € de subvention.

••• en Direction Territoriale Vallées de Marne



L'Agence de l'eau a aidé sur le secteur Vallées de Marne, 80 sites pour un montant de 5,43 M€ ; 31 dossiers concernent le secteur de l'artisanat avec une dominante pour la restauration et les garages, 5 dossiers pour des études et 47 dossiers pour l'industrie classique dont 37 aides dans le cadre du contrat CIVC.

Le dossier le plus important concerne le site industriel TEREOS SYRAL situé à Haussimont (51), spécialisé dans la transformation de pommes de terre en amidon natif et en protéines de pomme de terre. Il s'agissait de

la mise en place d'un évapo-concentrateur pour la rétention à la source du flux azoté des effluents (eaux rouges), la création d'un bassin aéré de 250 000 m³ et des modifications de process pour réaliser des économies d'eau. Le montant total du projet s'établissait à 10,72 M€ pour une aide de 3,85 M€, soit 67% des engagements totaux pour l'industrie en 2016.

Un autre dossier conséquent est l'amélioration de la station de détoxification de la société CLAS GALVAPLAST à Froncles (galvanoplastie sur matières plastiques pour l'industrie de la parfumerie et de la cosmétique) soit 875 K€ de travaux et 350 K€ d'aide.

L'année 2016 a été marquée par la mise en place d'un contrat d'animation sur missions réalisées avec la Confédération Nationale de l'Artisanat et des Métiers de Service (C.N.A.M.S.) sur l'ancienne Région Champagne-Ardenne et le département de la Meuse, faisant suite à un contrat classique avec financement de postes.

Cette opération, couplée avec un contrat similaire pour l'accélération de la mise en conformité des branchements au réseau d'assainissement sur l'agglomération de Reims, a permis de financer 16 restaurants sur l'agglomération en 2016, soit plus de 5% des établissements existants.

••• en Direction Territoriale Vallées d'Oise



L'Agence a aidé 56 projets pour près de 14,5 M€ de travaux et 5,2 M€ de subvention.

Après un net ralentissement de l'investissement entre 2014 et 2015, lié en partie au contexte économique incertain, les investissements environnementaux semblent avoir repris en 2016 sur le territoire de la Direction Territoriale des vallées d'Oise. Celle-ci a poursuivi ses efforts sur l'émergence d'actions inscrites au PTAP.

La dépollution des rejets ponctuels des industriels (27 conventions) :

L'année a été marquée par le financement de 5 études technico-économiques et plus d'une vingtaine de projets répondant pour une partie à des actions PTAP. Les travaux financés portent tant sur la réduction à la source (techno propres), l'épuration et/ou des mesures d'accompagnement (mise en séparatif, prévention des pollutions accidentelles, fiabilisation, raccordement réseau EU, autosurveillance, etc..). Notons plus particulièrement le projet d'optimisation de la STEP de ROQUETTE pour plus de 5 M€ d'investissements (1.5 M€ de subvention).

La réduction des rejets de substances dangereuses pour l'eau (8 conventions) :

Financement d'une demi-douzaine de pressings.

La réduction des pollutions dispersées des activités dispersées (20 conventions) :

L'Agence a poursuivi son partenariat avec la CCI de l'Oise et de l'Aisne et la Communauté de l'Agglomération Creilloise. Ces animations (2.5 ETP) ont pour objectif de faire émerger des projets visant à réduire les pollutions toxiques dispersées des TPE (garages, imprimeries, pressings, peintres, etc..), en apportant du conseil et de l'information.

Economie d'eau de qualité (1 convention) :

Grâce à la révision du 10^{ème} programme, un projet a pu être accompagné sur cette thématique.

••• en Direction Territoriale Rivières d'Île-de-France



La Direction Territoriale Rivières d'Île-de-France a accompagné financièrement 165 projets de dépollution dans le secteur économique dont 74 inscrits au PTAP Ile-de-France pour un montant de travaux de 34,5 M€. Le montant des aides s'élève à 12,7 M€.

Réduction des substances dangereuses pour l'eau

Les entreprises poursuivent leurs efforts de réduction des rejets de substances dangereuses en agissant à la source et améliorant les dispositifs de traitement. En 2016, l'action de l'Agence a permis de réduire les émissions vers le milieu naturel de substances dangereuses de 379 kg (métaux lourds et solvants chlorés).

Diminuer la pollution directe au milieu, y compris celle issue des eaux pluviales

Les investissements engagés par les industriels du secteur aéronautique se maintiennent en 2016. Par ailleurs, le site d'ADP à Roissy a engagé la dernière phase du programme de travaux visant à collecter les eaux pluviales glycolées destinées à être traitées in fine par le SIAAP. Montant des travaux ADP : 21 M€; Subvention Agence : 6,3 M€.

Agir sur la pollution dispersée

La Direction développe l'action de mise conformité des artisans et petites entreprises dans le cadre de sa politique de réduction des pollutions dispersées en engageant des opérations groupées animées par les collectivités territoriales compétentes en assainissement.

22 opérations groupées sont en cours dont l'animation représente 7,5 ETP.

64 projets ont été accompagnés en 2016 dans le cadre d'actions groupées pour un montant de travaux de 1,78 M€ et 0,864 M€ d'aides.

Actions de sensibilisation

Suite à la révision du PTAP, la Direction a notifié par courrier en juillet 2016 à chaque industriel concerné le motif de leur inscription sur la liste des sites prioritaires (rejet impactant le milieu naturel, émission de substances dangereuses, consommation d'eau supérieure 50 000 m³/an en zone de tension quantitative). 110 sites sont concernés représentant près de 140 actions prioritaires.

L'Agence de l'eau, la Fédération française de golf et AQUI' Brie ont organisé le 6 octobre 2016 une réunion de sensibilisation des gestionnaires de golfs de la région Ile de France. Cette réunion, qui a rassemblé 60 personnes représentant 27 clubs, avait pour objectif de présenter un diagnostic environnemental type et les modalités d'aides de l'Agence pour réduire notamment l'usage de pesticides.

••• en Direction Territoriale Paris & Petite Couronne



1,3 M€ d'aides ont été consacrées à la dépollution des industries et activités économiques, en forte baisse par rapport aux années précédentes, faute de grand projet structurant au sein des sites redevables, l'activité étant principalement soutenue par l'artisanat (pressings, garages, laboratoires photographiques).

La réduction des substances dangereuses

La suppression de substances dangereuses dans le process se poursuit avec le chrome hexavalent sur le site de Bertin Aubert (75) ainsi que le perchloréthylène dont l'utilisation est arrêtée dans 43 nouveaux pressings par l'achat de nouvelles machines.

La dépollution industrielle

Le 10^{ème} programme propose des aides plus incitatives pour les actions de gestion alternative des eaux pluviales par réduction à la source afin d'éviter leur rejet dans les réseaux d'assainissement et les débordements au milieu. En 2016, le démarchage auprès des activités économiques s'est poursuivi même s'il ne s'est traduit que par un dossier spécifique (Vinci Immobilier) dans le cadre d'un aménagement au niveau de la ZAC Paul Bourget.

••• en Direction Territoriale Seine-Aval



Poursuivre la dépollution des rejets des industriels, des ports et des artisans

En 2016, les projets accompagnés par l'Agence ont représenté 97 conventions pour un montant total d'aides de 7,6 M€ ayant permis de financer 19,5 M€ d'études et de travaux. 34 concernent l'artisanat, 22 des actions d'accompagnement et 16 de l'épuration industrielle.

Les aides concernant des projets inscrits au Plan Territorial d'Actions Prioritaires (PTAP) Seine-Aval ont représenté 57 % du total en montants d'aides engagés.

La quantité de substances dangereuses prioritaires éliminées inscrites dans les dossiers d'aide sur la base de l'arrêté du 25 janvier 2011 a été de 601 kg.

Les efforts de dépollution des industries

Les principaux projets ont porté sur des travaux de suppression de substances dangereuses (3,2 M€ d'aides attribuées), sur des travaux d'adaptation interne (2,2 M€ d'aides attribuées) et sur des travaux d'augmentation et d'amélioration des capacités épuratoires existantes (1,2 M€ d'aides attribuées).

Parmi les différents projets industriels accompagnés par l'Agence en 2016, deux méritent d'être plus particulièrement signalés :

- YARA France à Gonfreville-l'Orcher (76) : ce projet a permis de substituer l'utilisation de 7,7 tonnes par an de trioxyde d'arsenic sur le site, ce qui va permettre dans un premier temps une réduction du niveau de rejet d'arsenic, puis à terme une suppression de l'émission du composé. Cette quantité de produit évité équivaut à 58 tonnes de METOX par an.
- SCA Tissue France à Hondouville (27) : ce projet de fiabilisation du traitement a permis à la fois de maintenir les performances épuratoires face aux évolutions de l'activité (répondant de ce fait à l'une des actions prioritaires définies dans le PTAP Seine-Aval 2013-2018), et de garantir la qualité des eaux épurées dans toutes les conditions (par exemple lors des arrêts de la machine à papier pour maintenance).

Réduire les pollutions des activités artisanales et portuaires

Le partenariat avec les Chambres consulaires et les collectivités s'est poursuivi via 5 actions groupées territoriales auprès des TPE et PE sur des territoires prioritaires, 1 action groupée thématique sur les métiers de la peinture, et 1 action groupée territoriale auprès des TPE et PE renforcée par un contrat d'animation en collectivité.

4 conventions d'animation (environ 243 244 € d'aides pour 6,4 ETP) ont permis la signature de 36 conventions (331 047 € d'aides) qui ont concerné des actions de réduction des rejets toxiques des garages automobiles, des rejets de substances dangereuses des pressings et des peintres ainsi que des rejets graisseux des métiers de bouche.

L'Ecole des Roches (500 EH) à Verneuil sur Avre (27) située sur une AAC Conférence Environnementale a bénéficié de 139 200 € d'aides pour ses travaux de création d'un réseau EU et déconnexion des EP.

A noter également 2 aides passées concernant l'élimination des effluents concentrés (Officines de Normandie).

Enfin, les Grands Ports Maritimes du Havre et de Rouen ont poursuivi, avec l'aide de l'Agence de l'eau, leur étude de schéma directeur d'assainissement sur leur territoire respectif. Les phases 1 de diagnostic des réseaux et les phases 2 de métrologie sont terminées. Les plans d'actions issus de ces études de schéma directeur d'assainissement sont prévus pour le premier semestre 2017. Chacun des deux Grands Ports Maritimes va étudier la possibilité de contractualiser avec l'Agence de l'eau pour ce qui est de la mise en œuvre de son programme hiérarchisé d'actions.



••• en Direction Territoriale Bocages-Normands

En 2016, les dossiers des secteurs industriels et artisanaux engagés par la Direction Territoriale et Maritime des Bocages-Normands concernent les actions suivantes :

- Traitement des rejets industriels et technologies propres : 27 dossiers dont 11 études
- Artisanats : 32 dossiers

La dépollution des rejets industriels

L'aide financière aux traitements des rejets industriels et aux technologies propres a accompagné plus de 2,7 M€ d'investissements (études et travaux). Les plus gros investissements de dépollution de rejets industriels sont liés au secteur agroalimentaire :

- Commune de Carentan-les-Marais (50) : extension de la station d'épuration existante pour traiter les effluents de la zone artisanale (Dupont d'Isigny, Maîtres Laitiers du Cotentin...)
- Compagnie des Fromages et Richesmonts (14) : création d'un nouveau clarificateur pour traiter les effluents
- Maisonneuve KEG (50) : création d'une ligne automatisée de décapage-rinçage des fûts de bière (technologie propre)

Trois autres dossiers concernent des dispositifs d'auto-surveillance des rejets.

La réduction des micropolluants

Six pressings ont bénéficié d'une aide pour supprimer des machines au perchloroéthylène.

La réduction des pollutions des activités artisanales

32 dossiers ont été aidés au titre des contrats métiers, principalement pour des entreprises de peinture et des garages dans le cadre notamment de la convention pluriannuelle 2013-2018 signée avec la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat (CRMA).

Accompagner et informer

L'Agence a préparé le montage d'une « classe d'eau industrie » avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI Normandie) qui assurera l'organisation. Cette classe d'eau se tiendra au 1^{er} semestre 2017 et sera ouverte aux correspondants environnement des industries de la Manche, du Calvados et de l'Orne.

L'Agence a également poursuivi les échanges nécessaires à une mise en œuvre efficace de la convention d'animation signée avec la CRMA, relai pour les garages, les pressings, les imprimeries et autres artisans, ainsi que les actions groupées menées avec la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) concernant les entreprises de peinture.



Présentation des 3 lauréats acteurs économiques - (porteurs du projet)



GRAND PARIS AMENAGEMENT

(Seine-Saint-Denis - 93)

AEROLIANS PARIS (ZAC sud CDG) - Opération de communication sur un aménagement réalisé, paysager et hydraulique

Aerolians Paris (ZAC sud CDG), situé à Tremblay-en-France (93), est une opération d'aménagement de 200 ha consacrée au développement économique autour de l'aéroport Paris Charles de Gaulle.

Les aménagements paysagers et hydrauliques de la pointe sud de la ZAC ont été finalisés en juin 2015 et font l'objet d'un travail paysager particulier. Dans ce secteur à enjeu sur le milieu naturel (cours d'eau), des techniques alternatives diversifiées sont mises en œuvre sur la ZAC bien que le territoire soit peu propice à l'infiltration.

Le cahier des charges de cession des terrains impose un pourcentage minimum de surfaces non imperméabilisées. La surface perméable représente 34 % de la surface totale de la ZAC (66 ha) – La partie Pointe sud est perméable à 91% (4 ha).

Le plan de communication a pour cibles les usagers futurs du parc d'affaires, les investisseurs immobiliers, les habitants à proximité du parc (secteur pavillonnaire).

Les outils de communication prévus sont les suivants :

- plaquette de présentation et de mise en valeur des aménagements à destination du public et des investisseurs qui s'installeront dans le parc d'activités
- mise à jour du site internet d'Aerolians Paris
- panneau pédagogique sur site aux abords des aménagements paysagers et hydrauliques au Sud de la ZAC
- réunion spécifique de sensibilisation pour les habitants de proximité
- publications dans le journal local.



POINT P SA

(Essonne - 91)

Gestion alternative des eaux usées et eaux pluviales – Rétention et pré traitement

Le site du projet est situé au cœur de la future ZAC de la Bonde sur la commune de Massy, une zone péri-urbaine à proximité immédiate de sites agricoles et dédiée au développement économique de la ville. Intégrée à son environnement, la ZAC doit préserver des espaces imbriqués afin de favoriser le développement de corridors écologiques : Le groupe Point P s'implante dans cette zone et y construit une plateforme commerciale de matériaux de construction ouverte aux particuliers et aux professionnels.

Ce projet de 1,67 ha combine rétention et "pré-traitement". Il est conçu pour gérer pluies courantes et pluies plus importantes (temps de retour 50 ans) dans des ouvrages végétalisés. La surface perméable représente 45 % de la surface de la parcelle aménagée. Une évaluation écologique et de biodiversité est confiée au Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Il est prévu une ouverture partielle au public de la partie gestion des eaux, avec panneaux explicatifs.



Le projet de lotissement de 5 hectares s'organise autour d'une zone Ni dédiée à la gestion alternative des eaux pluviales centennales. Composé de 59 ilots (58 lots pour bâtir et un îlot pour 12 logements sociaux sur un terrain d'environ 7 hectares), il est initié par la commune La Neuville Chant d'Oisel et portée par la société PRESTIGE FONCIER.

Accolé au centre du village, ce projet ne contribue pas à un quelconque étalement de l'habitat. Sa localisation permettra aisément, suivant l'orientation voulue par la collectivité, la mise en œuvre d'un déplacement doux (piétons, cyclistes)

La partie du projet portant sur la gestion des eaux de pluie est conçue dans une optique de mise en œuvre de principes d'« hydraulique douce » tant en domaine privé que sur les parties communes et ceci pour une large gamme de pluies, courantes à rares.

L'aménagement a été pensé sur la base de la préservation et de la valorisation de la zone classée Ni au PLU de la collectivité. Cette volonté communale qui oriente fortement le projet, a été inscrite dans le document d'urbanisme. En effet, l'aménageur a l'obligation d'y gérer les eaux pluviales du lotissement et du bassin versant amont, dans le respect de la trame verte et bleue de la commune. Dans ce lotissement, pour les parties privatives (lots individuels), chaque acquéreur doit assurer la gestion de ses eaux pluviales sur la base d'une protection décennale. Au-delà, les trop-pleins rejoindront les noues bordant la voirie puis les bassins de stockage et d'infiltration situés dans la zone Ni. Ces derniers seront conçus de manière à ce que le niveau d'eau, même en période de très forte pluie, reste raisonnable.



L'Agence de l'eau Seine-Normandie

est un Etablissement public du ministère chargé du Développement durable dont la mission est de financer les ouvrages et les actions qui contribuent à préserver les ressources en eau et à lutter contre les pollutions, en respectant le développement des activités économiques. Pour ce faire, elle perçoit des redevances auprès de l'ensemble des usagers. Celles-ci sont redistribuées sous forme d'avances et de subventions aux collectivités locales, aux industriels, aux artisans, aux agriculteurs ou aux associations qui entreprennent des actions de protection du milieu naturel.

Siège

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
Fax : 01 41 20 16 09

Courriel : seinenormandie.communication@aesn.fr

www.eau-seine-normandie.fr

Vos interlocuteurs

L'organisation de l'Agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque sous-bassin.

Paris et Petite Couronne (dép. : 75-92-93-94)

51 rue Salvador Allende
92027 Nanterre cedex
Tél. : 01 41 20 18 05
Courriel : dppc@aesn.fr

Rivières d'Ile-de-France (dép. : 77-78-91-95)

51 rue Salvador Allende
92027 Nanterre cedex
Tél. : 01 41 20 17 29
Courriel : drif@aesn.fr

Seine-Amont (dép. : 10-21-45-58-89)

18 cours Tarbé - CS 70702
89107 Sens cedex
Tél. : 03 86 83 16 50
Courriel : dsam@aesn.fr

Vallées de Marne (dép. : 51-52-55)

30-32, Chaussée du Port
51035 Châlons-en-Champagne cedex
Tél. : 03 26 66 25 75
Courriel : dvm@aesn.fr

Vallées d'Oise (dép. : 02-08-60)

2, rue du Docteur Guérin
60200 Compiègne
Tél. : 03 44 30 41 00
Courriel : dvo@aesn.fr

Seine-Aval (dép. : 27-28-76-80)

Hangar C - Espace des Marégraphes - CS 1174
76176 Rouen cedex 1
Tél. : 02 35 63 61 30
Courriel : dsav@aesn.fr

Bocages-Normands (dép. : 14-50-61)

1 rue de la Pompe - BP 70087
14203 Hérouville-Saint-Clair cedex
Tél. : 02 31 46 20 20
Courriel : dbn@aesn.fr